

Les tables Claudiennes

L'Empereur Claude (10 av. J.-C. – 54) règne sur l'Empire romain à la mort de Caligula de 41 à 54. La table Claudiennne porte la retranscription du discours que l'empereur Claude fit au Sénat romain en 48. Il répondait à une probable requête du Conseil des Trois Gaules auprès du pouvoir romain, sollicitant l'octroi aux notables de la Gaule chevelue du droit de cité complet, leur ouvrant l'accès aux magistratures romaines et au Sénat. Une réponse positive (partielle) fut donnée aux Éduens, et par la suite élargie aux autres peuples de la Gaule chevelue

Colonne 1

... « Et j'ai bien l'intention de rejeter cette première opinion de vous tous qui, je le prévois, sera votre première objection. Alors, ne soyez pas horrifiés par cette proposition comme si c'était l'introduction d'une nouveauté, mais considérez plutôt le grand nombre d'innovations de notre État, et même dès le début de notre Ville, et par combien de formes institutionnelles est passée notre République. Autrefois des rois ont tenu cette ville, et pourtant il ne leur a pas été donné de la passer comme héritage aux successeurs de leur famille. Sont survenus des gens d'autres familles et même d'autres peuples, de sorte qu'à Romulus a succédé Numa, qui venait des Sabins, un voisin, certes, mais à cette époque un étranger, qu'à Ancus Marcius a succédé Tarquinius Priscus. Celui-ci, au moment où à cause de son sang impur il a été exclu de toute fonction publique dans sa patrie, après avoir émigré à Rome, a obtenu le royaume. Même entre lui et son fils, (ou son petit-fils), est inséré Servius Tullius, né, si nous accordons foi à nos sources, de l'esclave Ocesia. Ou qui a été, selon les sources étrusques, dans un premier temps l'ami fidèle de Caelius Vibenna et compagnon de toutes ses aventures, et ensuite, poussé par des événements divers, a abandonné avec tous les restes de l'armée caelienne la plaisante Etrurie et occupé la colline Caelius la nommant d'après le nom de son commandant. Ainsi il a changé son nom, qui était en langue étrusque Mastarna, s'appelant comme je l'ai nommé, et a tenu le royaume pour le plus grand bénéfice de l'État. Puis, lorsque le comportement de Tarquin le Superbe est devenu insupportable pour nos citoyens, tant le sien que celui de ses enfants, l'esprit des Romains était vraiment fatigué de la monarchie et l'administration de l'État a été transféré aux consuls, magistrats annuels. Pourquoi rappeler aujourd'hui la puissance de la dictature, plus forte que le pouvoir consulaire, créé par nos ancêtres pour que nous puissions nous en servir dans les guerres les plus dangereuses ou au moment le plus difficile des crises? Pourquoi parler des tribuns de la plèbe instaurés pour venir au secours du peuple? Je devrais peut-être mentionner le transfert du pouvoir des consuls aux decemviri, et son retour ensuite aux consuls après la fin de la tyrannie des decemviri? Raconter en outre la division du pouvoir consulaire parmi les magistrats, la création des tribuns militaires avec des pouvoirs consulaires, qui ont été élus en nombre de six et même de huit à la fois? Et devrais-je vous rappeler, encore une fois, comment enfin toutes les charges, non seulement politiques, mais aussi religieuses, sont devenues accessibles aussi à la plèbe? Et maintenant, si je raconte les guerres, celles qui ont été commencées par nos ancêtres et dans lesquelles nous avons avancé, j'aurais peur de donner l'impression d'être beaucoup trop arrogant, de vanter la gloire d'un empire étendu au-delà de l'Océan. Mais je reviens plutôt au centre de notre discussion. La citoyenneté ... »

Colonne 2

... « Certes, ce fut une initiative hardie que prirent mon grand-oncle maternel, le divin Auguste, et mon oncle Tibère César, lorsqu'ils voulurent que toute la fleur des colonies et des municipes, de n'importe quelle région, s'agissant bien entendu de personnalités honorables et riches, puisse entrer dans cette curie." 'Eh quoi? Un sénateur italien ne doit donc pas être

préférentiel à un provincial?' "J'aurai bientôt, quand j'en viendrai à vous faire approuver cette partie de ma censure, à vous exprimer sur ce point mon avis. Mais je ne crois pas qu'il faille repousser les provinciaux, pourvu qu'ils puissent faire honneur à la curie. Voyez cette très distinguée et très puissante colonie des Viennois, qui depuis longtemps déjà fournit des sénateurs à cette curie! C'est de cette colonie que sort Lucius Vestinus, qui honore plus que beaucoup l'ordre équestre, que j'aime d'une très proche affection et que je retiens actuellement dans mes services. Puissent, je vous prie, ses enfants accéder au premier degré des sacerdoces, afin de parvenir plus tard, avec les années, à l'élévation de leur dignité. Je veux taire le nom maudit d'un brigand et je hais ce prodige de la palestre qui apporta le consulat chez lui avant que sa colonie ait acquis la pleine jouissance de la citoyenneté. J'en peux dire autant de son frère malheureux sans doute, mais tout à fait indigne en raison de cette circonstance, d'être parmi vous un sénateur valable." "Il est temps maintenant, Tibère César Germanicus, de révéler aux Pères conscrits le but de ton discours, car tu es déjà parvenu aux limites extrêmes de la Gaule narbonnaise." "Voyez tous ces brillants jeunes gens, qui sont devant mes yeux ! Il n'y a pas plus de raison de regretter de les voir sénateurs, que de regretter de voir Persicus, de très grande noblesse et mon ami, lire parmi les portraits de ses ancêtres le nom d'Allobrogique. Et si vous approuvez qu'il en soit ainsi, que désirez-vous d'autre, sinon que je vous montre du doigt que le sol même qui se trouve au-delà de la Narbonnaise vous envoie déjà des sénateurs, puisque nous avons dès maintenant dans notre ordre des personnalités de Lyon, dont nous n'avons pas à regretter la présence? Timidement, certes, Pères conscrits, j'ai dépassé les bornes provinciales qui vous sont accoutumées et familières, mais c'est ouvertement que doit être plaidée maintenant la cause de la Gaule chevelue. Et si on considère que ses habitants ont fait pendant dix ans la guerre au divin Julius, il faut aussi mettre en regard les cent années d'immuable fidélité et d'obéissance plus qu'éprouvée, en de nombreuses circonstances critiques pour nous. Lorsque mon père Drusus soumettait la Germanie, ils lui ont assuré une paix garantie par leur calme et leur sécurité sur ses arrières, et cela au moment même où la guerre le détournait du recensement, opération alors nouvelle et insolite pour les Gaulois: une telle opération, combien elle est ardue pour nous, tout juste maintenant, quoique l'enquête n'ait d'autre objet que la constatation officielle de nos ressources, à l'épreuve nous l'apprenons trop bien. »

